

## CONSIGNES POUR L'UTILISATION CORRECTE

de votre local destiné exclusivement (\*) aux

- INFLAMMABLES  
- TOXIQUES  
- CORROSIFS  

### Règles à respecter :

- Aucun produit ne peut être déposé à même le sol. Ceci permettra une intervention plus efficace lors d'un renversement. En cas d'épanchement, le matériel et les produits absorbants sont disponibles sur votre campus.
- Rien ne peut être déposé dans le sas d'entrée. En effet ce sas n'est ni équipé de détection, ni d'extinction automatique d'incendie. Il doit en outre constituer une barrière efficace contre la propagation de l'incendie.
- Les produits doivent être correctement rangés; les liquides doivent se trouver sur les étagères basses; les produits incompatibles doivent être éloignés les uns des autres ou stockés dans des bacs étanches.
- Chaque étagère doit être identifiée avec le nom du service et le nom du responsable.
- L'inventaire des produits chimiques est à afficher sur la porte d'entrée. Doit y figurer : les noms, les risques, les quantités, la date.
- Les déchets chimiques doivent être identifiés (nom du produit, risque), correctement conditionnés (bidons fermés, propres extérieurement) et déposés à la permanence des déchets chimiques.
- Vérifiez régulièrement l'état de conditionnement de vos produits : fêlure d'une bouteille, flacon mal fermé, produit périmé, étiquetage illisible...
- Tout ce qui peut provoquer une étincelle est interdit  : outils ferreux, moteur électrique non ATEX, fumer, GSM...
- Le local doit être fermé à clef.